



INFORMATIONS

Chères Steigeoises et chers Steigeois,

Comme vous le savez, nous sommes toutes et tous confinés jusqu'au 11 mai prochain. Je voudrais vous remercier pour votre sens civique qui se traduit par un respect exemplaire du confinement.

1. Nouvel arrêté préfectoral

Dans son arrêté du 15 avril dernier, la préfète du Bas-Rhin a reprécisé les règles du confinement. Je tiens surtout à vous préciser le contenu de deux articles de cet arrêté très importants pour notre situation.

Article 1^{er} : l'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sports est interdit dans l'ensemble des communes du Département jusqu'au 11 mai 2020

Seules les personnes et véhicules dûment accrédités, dont la présence est justifiée par un motif professionnel, sont autorisés à pénétrer sur les lieux visés au présent article, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, en étant munis du justificatif adéquat.

Article 3 : L'accès aux potagers, aux vergers, aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités et travaux liés aux cultures potagères et fruitières et dans le strict respect des mesures barrières.

Les règles de confinement définies dans les précédents arrêtés sont toujours en vigueur notamment le maintien limité à 1 km d'éloignement de son domicile pour la promenade et le sport.

2. Mesures antibruit

A compter de ce jour et pour assurer la tranquillité et le repos pour tous, l'utilisation des machines : tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, fendeuses, scies, tracteurs etc... est totalement interdite les dimanches et jours fériés : 1^{er} mai, 8 mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte etc...

Seuls les exploitants agricoles dûment déclarés peuvent déroger à cette règle en cas de nécessité comme par exemple intervention dans les parcs, la saison de la fenaison ou autres urgences.

3. Au service des habitants

Malgré le confinement, l'administration municipale continue à fonctionner au plus près des concitoyens. Au secrétariat, télétravail, Marie Line vous accueille au téléphone, 03 88 57 17 54, Angélique, à l'issue des vacances scolaires de printemps sera en confinement chez elle jusqu'au 11 mai date fixée pour la réouverture de l'école dont les modalités ne sont pas encore définies. Christophe continue à entretenir le ban communal, le travail ne manque pas.

Le maire et les adjoints sont aussi à votre service en cas de besoin et Monique contactera par téléphone les personnes seules, isolées et sans famille auprès d'elles.

Les voisins sont aussi sollicités pour entretenir entre eux le lien social indispensable. Ensemble nous réussirons à traverser cette crise.

4. Une cellule de soutien psychologique

Face à la maladie, face au confinement, face au climat général qui peut être particulièrement anxiogène une **cellule d'écoute CoviEcoute67**, portée par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg a été créée pour les habitants du Département.

Des professionnels volontaires écoutent et répondent aux Bas-Rhinois :

Téléphone : 03 88 11 62 20

- du lundi au vendredi de 10h à 22h
- les samedis et dimanches de 10h à 12h

5. Vers le déconfinement

En vue du déconfinement progressif annoncé par le Président de la République pour le 11 mai et dans l'attente des précisions gouvernementales, des mesures sont prises pour continuer à se protéger et à lutter contre le virus qui ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Aussi, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg, les communes et les intercommunalités – Communautés de Communes - du Bas-Rhin vont financer l'achat et la distribution de deux masques pour chaque Bas-Rhinois. Le maximum de ces masques grand public lavables sera produit par le Pôle textile Alsace. Une première livraison pourrait être réceptionnée pour le 11 mai.

En vue de l'ouverture de l'école et du déconfinement, la commune a commandé également un stock de solution hydroalcoolique qui sera mis à disposition notamment des enfants qui fréquenteront l'école, de l'équipe pédagogique, du personnel communal, des résidents et des accueillantes de la Villa séniors.

C'est la distillerie Nusbaumer qui a proposé cet achat groupé aux collectivités de la Vallée.

6. Autres informations

L'ATIP, notre service instructeur pour les demandes d'autorisation d'urbanisme nous informe qu'en raison du contexte exceptionnel lié à l'état d'urgence sanitaire les délais des demandes d'autorisations d'urbanisme sont modifiés.

Aussi, les délais mentionnés sur le récépissé de dépôt de votre demande ne recommenceront à courir qu'à la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

En hommage et reconnaissance à l'ensemble du personnel soignant, à toutes celles et tous ceux qui oeuvrent sans compter auprès des personnes malades, fragiles que ce soit à l'hôpital, en EHPAD, en accueil familial, à domicile **les cloches de notre église sonneront les dimanches soir à 20 h.**

Merci aussi à tous les chercheurs qui sans relâche se consacrent à la mise au point de nouveaux traitements et d'un vaccin salubre.

Même si les manifestations prévues dans notre village s'annulent les unes après les autres, la vie continue et la priorité des priorités est à la lutte contre le virus, à notre protection, à la protection des autres et à la sortie du confinement en évitant une nouvelle vague de contamination.

Continuons à appliquer les gestes barrières, c'est primordial.

J'espère que nous pourrons bientôt nous revoir, nous retrouver en famille et entre amis et bénéficier d'une liberté de mouvements qui sera certainement encore sous surveillance.

Bon courage

Le maire

Roland Mangin